

AR Prefecture

046-214602211-20241216-CM2024161203B-DE
 Reçu **EXTRAIT DU REGISTRE DES**
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES

Séance du 16 DECEMBRE 2024Nombre de
conseillers

- en exercice	14
- présents	11
- votants	11
- absents	3
- exclus	0
- vote pour :	12
- vote contre :	0
- abstentions :	1
Convocation : 09/12/24	

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 Décembre à 18 heures 30, le conseil municipal de Planioles régulièrement convoqué, s'est réuni aux nombres prescrit par la loi, à la mairie de Planioles, sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Etaient présents : : BAGNAUD Jean-Philippe, Lucette CARSAC FARGUES Alain, FELIX Dimitri, GARCETTE Pascale, LACHERET Jean-Christophe, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane.

Absents/excusés : FOUQUET Camille, TAURAND François (pouvoir à Mr LACOUT), MONTJAUX Morgan (pouvoir à Mr ROURA)

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Délibération n°
CM20241612-03B

OBJET

*Délibération pour
une demande de
DETR pour le
projet MAM et
Cabinet
d'infirmière*

ANNULE ET REMPLACE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de construction d'une maison d'assistance maternelle et du cabinet d'infirmière.

L'Etat subventionne des projets dans le cadre de construction et Réhabilitation de bâtiments périscolaires.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'estimatif APD dont le montant est de 531 661.19 € H.T,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet de construction d'une MAM et d'un cabinet d'infirmier,
- Autorise Mr le Maire à déposer un dossier DETR dont les travaux peuvent être subventionner à 35 %.
- Adopte le plan de financement ci-joint :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 16 Décembre 2024

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 17/12/2024
et publication ou
notification
du 17/12/2024*

Le Maire,
Guy LACOUT.

